



RIFSEEP filières documentation et recherche

Le Ministère toujours pingre !

Paris, le 30 octobre 2018

La CGT-Culture, ainsi que la CFTC-Culture, le SNAC-FSU, Sud Culture-Solidaires et l'UNSA-Culture ont décidé de ne pas siéger en Comité technique ministériel (CTM) le mercredi 17 octobre 2018.

Cette décision était la seule réponse possible au regard de la situation plus que préoccupante du ministère de la Culture (MC) et au lendemain de la nomination de M. Franck Riester comme Ministre. Nous avons donc proposé à l'administration de reporter ce CTM afin de nous permettre d'interpeller notre nouveau Ministre et de lui soumettre nos revendications.

M. Barbaret qui présidait ce CTM a accepté de reporter les points à l'ordre du jour, à l'exception des projets d'arrêtés relatifs aux écoles nationales supérieures d'architecture et du projet d'arrêté « RIFSEEP » relatif au corps des secrétaires de documentation. Ces deux points avaient fait l'objet d'un vote de rejet de l'ensemble des organisations syndicales au CTM du 25 septembre dernier.

Concernant le point « RIFSEEP » relatif au corps des secrétaires de documentation et par extension aux filières de documentation et de recherche, la CGT-Culture a indiqué que les réponses proposées par le ministère étaient plus qu'insuffisantes.

Pour rappel, lors du CTM du 25 septembre la CGT-Culture avait demandé que les montants annuels des socles du régime indemnitaire (prime IFSE) pour les secrétaires de documentation soient alignés sur ceux des techniciens d'art plus élevés de 1500€ en moyenne [les socles représentent le montant annuel minimal de l'IFSE en dessous duquel aucun agent ne peut être assujéti, sauf situation très exceptionnelle]. Il s'agissait bien de pointer du doigt l'écart abyssal entre les missions et les objectifs assignés aux secrétaires de documentation, et les montants de primes qui leur sont attribués.

Suite à ce rejet, le ministère a organisé le 15 octobre « une réunion de concertation » sur la question des montants des primes pour les filières de documentation et de recherche qui, rappelons-le, sont les moins bien dotées au MC. Nous avons malheureusement pu constater lors de cette réunion que les propositions n'étaient pas du tout à la hauteur des enjeux pour ces deux filières. Le ministère par une note de proposition envoyée en annexe des documents de préparation pour le CTM du 17 octobre choisit une revalorisation *a minima*, soit 350 € annuel pour les catégories B et 550 € pour les catégories A ! Quand nous demandions 1500 € de revalorisation pour les catégories B de ces filières.

Il n'est bien entendu pas question de rejeter ces propositions que M. Barbaret nous a indiquées comme étant validées par le ministère mais bien de faire comprendre à cette administration que cela n'est pas suffisant ! Comme nous l'avons écrit dans notre lettre à M. Riester, nous sommes un ministère pauvre où les rémunérations et carrières sont bien en deçà de ce qui est fait dans d'autres administrations et nous entendons bien faire valoir ces arguments devant notre nouveau ministre.

De plus, nous déplorons qu'à l'inverse des autres organisations syndicales, la CFDT-Culture ait décidé de siéger lors de ce CTM, cautionnant ainsi les propositions *a minima* de l'administration.

Soyez certains qu'avec votre appui, la CGT-Culture n'entend pas se contenter d'un léger saupoudrage en matière de politique salariale !

**Vive la culture
Et que vive le ministère de la culture !**